

**AR Prefecture**

006-210600110-20260520-DM2026\_24-DE  
Reçu le 20/05/2026



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2026/ **24**

DATE D'AFFICHAGE : **20 MAI 2026**

OBJET : CONTENTIEUX ADMINISTRATIF - URBANISME - ARRETE MUNICIPAL N°240547 DU 30 MAI 2024 – PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC0601124S0001 - RECOURS EN ANNULATION - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE – REQUETE N°2602546-2 - DECISION D'ESTER EN JUSTICE

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°03 du 2 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la requête enregistrée le 8 avril 2026 au greffe du Tribunal administratif de Nice sous le numéro 2602546-2,

Considérant que par requête enregistrée le 08 avril 2026 au greffe du Tribunal administratif de Nice sous le numéro 2602546-2, Madame Carol Bruton demeurant au 5 rue Paul Doumer à Beaulieu-sur-Mer, Monsieur Michel Martinet domicilié au 7 rue Paul Doumer à Beaulieu-sur-Mer et Monsieur Carlo Aloisio demeurant 5 rue Paul Doumer à Beaulieu-sur-Mer sollicitent l'annulation de l'arrêté municipal n°240547 du 30 mai 2024 accordant le permis de construire n°PC0601124S0001 portant notamment sur la surélévation et l'aménagement des combles, la démolition de la toiture et la création de deux logements.

Considérant qu'il convient de répondre à ces écritures et de confier la défense des intérêts de la commune à un avocat.

**AR Prefecture**

006-210600110-20260520-DM2026\_24-DE  
Reçu le 20/05/2026



**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : D'ester en justice afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête en annulation, enregistrée le 08 avril 2026 au greffe du Tribunal administratif de Nice sous le numéro 2602546-2, dirigée contre l'arrêté municipal n°240547 du 30 mai 2024 accordant le permis de construire n°PC0601124S0001 et de confier à Maître Jérôme LACROUT, avocat au Barreau de Nice, ayant son siège social Villa Elsa, 11 rue Guiglia à Nice, la charge de représenter la commune et de produire toutes écritures utiles dans cette instance.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le **20 MAI 2026**

Le Maire,  
Roger ROUX

